New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Annick Jean	2020119	Le 20 novembre 2023
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Halte Scolaire Éducation Sécurité Confiance (ESC)		(506) 423-2684
Adresse		
689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Pascale Dumont-Levesque		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	20 oct. 2023	
Commentaires : Date de RCR, niv. C pour une éducatrice, le 2-3 décembre 2023. Une photo de la carte me sera envoyée par courriel.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire jeu intérieur (matériels et équipements), des espaces de rangement et des effets personnels.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 novembre 2023 — Date

original signé par
Annick Jean — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 novembre 2023 — Date